

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS par ent des 1^{er} et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclamations... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8. MM. Laffitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Départ., Arrivée, and time. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Monsempron-Libos, Paris, etc.

Cahors, le 12 Août 1875

L'incident de Besançon continue d'occuper la presse parisienne.

Le Français publie à cet égard l'article suivant :

La presse radicale et la presse bonapartiste viennent de dénoncer à la charge de M. le ministre de la justice un fait qui leur paraît des plus graves : depuis quelques jours, ce fait nous avait été révélé par les journaux de Besançon. Nous ne nous en étions pas fort émus. Les écrivains bonapartistes et leurs confrères de la gauche nous font honte de notre indifférence et nous prouvent que la constitution du 25 février vient de subir, à Besançon, une atteinte dont M. Dufaure doit se justifier.

Voici les faits, fort simples, mais fort graves. La cour de Besançon a invité M. le duc d'Aumale, commandant la division, à assister à l'installation du nouveau procureur général. Le duc d'Aumale a répondu à l'invitation. Jusque-là, sans doute, rien de bien subversif ; mais M. Bailleul, avocat général, chargé de prononcer le discours, d'usage dans ces sortes de solennités, s'est adressé au duc d'Aumale et devant la cour, dans l'enceinte même de la justice il lui a dit « Monseigneur » ; puis il a ajouté : « La présence de votre Altesse à cette audience solennelle est un honneur pour la Cour, en même temps qu'un gage précieux donné à la haute considération que mérite la justice. » Les écrivains bonapartistes et radicaux sont d'accord pour trouver inconvenantes ces paroles. Ce ne sont pas les princes de la famille Bonaparte qu'on a jamais dû remercier de « la haute considération » qu'ils avaient pour la justice, et quant aux radicaux, on sait le respect qu'ils ont pour la magistrature. Le duc d'Aumale a été traité d'ailleurs d'« Altesse » et ce titre, qui est singulièrement antipathique à tout républicain, est devenu, depuis qu'il n'est plus donné au prince Napoléon tout à fait blessant pour les bonapartistes.

Ce n'est pas le seul tort de M. Bailleul, il a parlé de « Louis XIV, du prince de Condé, du duc d'Enghien, du dauphin, » comme en aurait pu parler un collègue de Lamoignon. Tout cela soulève l'indignation du Rappel et du Pays, de la France, et du Gaulois, de la Presse, du XIX^e Siècle, du Siècle, de la Liberté et de l'Opinion nationale.

Nous comprenons, dans cette circonstance, la colère des journaux bonapartistes. Ils n'ont pas de raison moins facile d'expliquer le langage de la presse républicaine. Si les avocats généraux de Besançon sont placés sous la dépendance du ministre de la justice, les attaquer, c'est l'attaquer lui-même. Mais au cas présent, il y a plus. Le nouveau procureur général de Besançon, celui-là même que l'on installait solennellement l'autre jour, le supérieur hiérarchique immédiat de M. Bailleul, n'est-il pas M. Delise ? Or, M. Delise ne doit pas être suspect au parti républicain. Les écrivains de la gauche réclamaient, il y a quelque temps, pour lui, la présidence de la cour d'appel de Paris. C'est aux très-vives recommandations de leurs amis que M. Dufaure a obéi en nommant M. Delise à Besançon. M. Delise était un des magistrats qui, entrés dans les fonctions judiciaires après le 4 septembre, les avaient quittées après le 24 mai.

Les écrivains républicains auraient dû faire cette réflexion que, si quelque chose avait été dit à Besançon de contraire à la constitution, M. Delise ne l'aurait pas souffert. Or, nous ne voyons pas que le procureur général ait, en aucune façon désavoué son avo-

cat général. Ce n'est pas tout : parlant après M. Bailleul, M. Delise a, comme M. Bailleul, fait honneur au duc d'Aumale ; si nous voulions même nous servir des expressions des journaux républicains, nous dirions qu'il lui a fait sa cour. Mais le mot ne serait pas juste. Ce qui est exact, c'est que M. Delise s'est probablement inspiré des idées si bien exprimées, le 12 mars, par M. le vice-président du conseil, au nom de M. Dufaure, comme à celui de tous les autres ministres : il s'est dit que les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, pas plus que les fonctionnaires de l'ordre administratif ne devaient pas porter dans l'accomplissement de leur devoir un esprit de suspicion, de défiance et de rancune peu propre à faire aimer la constitution ; peut-être même l'honorable M. Delise a-t-il pensé qu'au moment où M. le duc d'Aumale était si grossièrement insulté par la presse bonapartiste, il était bon qu'un magistrat, connu pour ses opinions républicaines, le vengeât par un hommage public de respect et de déférence. Si cette dernière explication était la vraie, il serait piquant que les écrivains de la presse républicaine se fussent mis en contradiction avec un des hommes de leur parti, et cela pour s'associer à une mauvaise querelle imaginée par les journalistes de l'Appel au peuple. Ce ne serait pas la première fois que nous aurions surpris l'accord des haines radicales et des rancunes bonapartistes.

M. l'avocat-général Bailleul n'est pas le seul qui ait rendu hommage à M. le duc d'Aumale, dans la cérémonie de Besançon. La Liberté dénonce aussi M. Delise, et voici comment s'exhale sa vertueuse indignation : « M. Delise, le nouveau procureur-général à l'installation duquel on procédait, M. Delise, magistrat républicain, pour lequel les écrivains de la gauche réclamaient, il y a quelque temps, la présidence de la cour d'appel de Paris, M. Delise, dont la nomination à Besançon a comblé de joie les radicaux, M. Delise, qui, entré dans les fonctions judiciaires, après le 4 septembre, les avait quittées après le 24 mai, l'austère M. Delise enfin, lui aussi, s'est servi des qualificatifs chers à M. Bailleul ; lui aussi s'est adressé, dès son exorde, au duc d'Aumale en l'appelant Monseigneur. »

Citons quelques-unes des paroles de M. Delise :

Monseigneur, La ville de Besançon est heureuse, je le sais, de voir réunis entre vos mains le commandement et les grands pouvoirs que vous y exercez si dignement, et je me félicite d'avoir été rapproché de vous.

Dans une pénible et mémorable affaire, où vous aussi vous remplissiez un office de justice, vous avez trouvé des accents qui ont vengé la France : Ils nous ont fait tressaillir.

Vous pouvez compter sur mon respectueux concours, et j'ose espérer que vous ne me refuserez pas le vôtre.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

L'Assemblée nationale a approuvé sans dé-

bats, sur le rapport de M. Krantz, et probablement aussi sans hésitation, la convention conclue par le ministre des travaux publics avec la Société qui se propose de percer le tunnel sous-marin de la Manche. A vrai dire, cette convention n'est pas compromettante pour le Trésor, puisqu'elle ne stipule aucune assistance financière et qu'elle accorde aux concessionnaires un monopole de trente ans pour le cas seulement où il réussiraient. Ce qui possède maintenant la compagnie du chemin de fer sous-marin est en quelque sorte un brevet d'invention, sans garantie du gouvernement, suivant la formule usitée. M. de Lesseps n'était pas plus riche que cela lorsqu'il s'est lancé dans l'entreprise gigantesque à laquelle son nom restera attaché, et cependant il a réussi.

Il y a toutefois quelque chose de plus qui s'est manifesté lors de la présentation du projet de loi à l'Assemblée, et dont on retrouve la trace presque à chaque ligne dans le consciencieux rapport de M. Krantz : c'est une sympathie bienveillante pour les promoteurs d'une œuvre sans précédent, sympathie qui s'est produite dans toutes les phases de l'ins-truction administrative que l'affaire a traversées avant de venir, en dernier ressort, devant les représentants du pays. Une commission technique composée de savants et d'ingénieurs, les conseils généraux des ponts-et-chaussées et des mines, les chambres de commerce, le Conseil d'Etat ont, à tour de rôle, donné leur avis, réclamé quelques modifications, puis, en définitive, ont approuvé le projet sinon dans les détails, au moins dans l'ensemble. Le résultat le plus clair de cette enquête prolongée est que le tunnel dont il s'agit est le moins contestable des moyens proposés pour joindre l'Angleterre à la France. On est d'accord, en outre, pour admettre qu'il comporte des risques aléatoires dont on ne connaît l'importance qu'en cours d'exécution. Aussi n'est-il question d'abord que de la galerie d'essai et de sondages pour s'assurer si le succès est possible et pour étudier la marche à suivre dans l'opération définitive.

Que la Société du chemin de fer sous-marin se mette donc à l'ouvrage, puisqu'elle y est autorisée. Ce qu'elle va faire sera, dans tous les cas, une expérience grandiose en matière de travaux publics. C'est une entreprise à laquelle on peut tout au plus, dans le domaine des faits connus, comparer le canal de Suez.

Liberté.

Voici le résultat d'une élection qui a eu lieu dans la ville de Hanovre, à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Elward, député au Reichstag, décédé. M. Bruel a obtenu environ 9,500 voix ; le candidat national-libéral en a obtenu près de 6,000 ; enfin, le candidat socialiste a réuni un peu plus de 4,000 suffrages. Un scrutin de ballottage est nécessaire, et il est probable que M. Bruel l'emportera. C'est un candidat particulariste et il suffit de jeter les yeux sur la circulaire adressée aux électeurs ; par le comité qui patronne sa candidature, pour s'en convaincre : « Le nom de Bruel, lisons-nous dans ce document, est une protestation contre le système qu'on a imposé à notre grande patrie allemande et à notre pa-

trie hanovrienne ; à l'extérieur, nous sommes isolés ; et nous n'y avons que de rares amis peu sûrs au milieu d'ennemis nombreux ; nous devons être constamment prêts à la guerre, nous avons subi des défaites diplomatiques. A l'intérieur, partout la décadence, matériellement et moralement, partout la banqueroute, la calamité monétaire, le brandon de la guerre de religion. »

On voit par là combien le particularisme et l'hostilité au nouvel ordre de choses ont grandi. Aux élections générales du mois de janvier 1874, le candidat socialiste n'avait réuni que 3,800 voix ; l'autre jour, il en a obtenu 4,400. Le chiffre des voix particularistes s'est également accru de 400 depuis les dernières élections, les nationaux-libéraux seuls ont vu diminuer le nombre de leurs coreligionnaires politiques.

Informations

Mgr DUPANLOUP ET L'IRLANDE.

L'illustre évêque d'Orléans n'a pu se rendre au centenaire d'O'Connell à Dublin. Nous reproduisons l'admirable lettre qu'il a adressée au lord-maire de cette ville :

« Milord,

J'éprouve en ce moment une amère déception, et qui me laissera d'éternels regrets. Je n'assisterai pas au centenaire d'O'Connell, je ne verrai pas les fêtes de l'Irlande, je n'apporterai pas, par ma présence, le témoignage de mon profond amour pour le peuple irlandais et de mon admiration enthousiaste pour votre grand libérateur. Au moment où je me disposais à partir, les médecins m'interdisent ce voyage, et pendant ce temps, m'envoient, après des crises graves, aux eaux d'Evian pour un traitement déclaré urgent et nécessaire.

Mais veuillez du moins me permettre de mêler de loin ma voix à celles qui vont s'élever à Dublin, en ces jours mémorables, pour acclamer O'Connell et l'Irlande.

L'Irlande, noble terre, à qui son patriotisme, ses malheurs et ses vertus ont fait une si belle auréole ; l'Irlande, si constante dans sa foi, si héroïque dans sa patience, si magnanime dans sa pauvreté, si touchante par ses longs espoirs, et par l'indomptable attachement de tous ses enfants pour leur chère et si longtemps malheureuse patrie ; vaillante et brave comme la nôtre ; et dont le sang s'est si souvent mêlé au nôtre sur les champs de bataille ; si chère aux cœurs français que nous l'appelons souvent notre sœur.

Qu'il m'eût été doux d'en fouler enfin le sol, de me sentir au milieu de ses nobles enfants, de sentir mon cœur battre avec leurs cœurs, de voir ces généreuses populations dans leur vie et pur enthousiasme pour celui qui l'Irlande, si durement opprimée, a dû enfin des jours meilleurs, une justice trop longtemps refusée, et qui, il le faut espérer de la grande Angleterre, sera de plus en plus complète chassera peu à peu tous les vestiges de l'ancienne servitude, et ramènera, dans ces Chaumières irlandaises, où l'on a trop souffert et pleuré, le bien-être et l'abondance avec la liberté.

Oui, c'est à O'Connell qu'est due l'œuvre de la délivrance ; c'est lui, ce grand chrétien, ce grand patriote, ce puissant orateur, cet infatigable champion de l'émancipation, qui, sans révolution ni san-

glants combats, avec les seules armes que les libertés publiques de l'Angleterre lui mettaient entre les mains, par une agitation légale et pacifique, par la force d'une incomparable éloquence, a su tenir debout tout un peuple pour la revendication de ses droits les plus sacrés, réveiller dans les consciences le sentiment de la justice, et ouvrir l'ère meilleure où l'Irlande est entrée, et qui doit lui apporter, grâce à Dieu et aux lois réparatrices qu'on ne lui refusera pas, tous les biens, toutes les prospérités dont elle est digne.

« Fut-il jamais pour un homme plus noble tâche et plus noblement remplie et couronnée d'un plus grand succès ! Est-il une gloire plus haute et plus pure que celle dont l'Irlande, que dis-je, dont le monde entier couronne votre O'Connell ? Et combien juste est l'enthousiasme d'un tel peuple pour un tel homme ! Combien belles et dignes d'une nation chrétienne ces fêtes par lesquelles sont réveillés dans toutes les âmes les plus beaux sentiments qui peuvent agiter le cœur des hommes, la foi, le patriotisme, l'honneur, le courage, la reconnaissance, tout ce que rappelle le nom et l'œuvre d'O'Connell, toutes les nobles fiertés pour le passé, toutes les légitimes espérances pour l'avenir.

« Je ne verrai pas ces fêtes auxquelles cependant une courtoisie si gracieuse, et dont je resterai à jamais reconnaissant, avait bien voulu m'appeler ; je ne les verrai pas, mais je les salue de loin, et tout mon cœur est avec vous, ô Irlandais ! avec vous et avec O'Connell, O'Connell, dont j'aurais été si heureux moi-même d'exalter au milieu de vous la gloire ; avec vous, mylord, auquel je dois l'honneur de cette invitation, et qui me prépariez à Dublin sous votre toit une hospitalité dont, hélas ! je ne puis jouir ; c'est à vous, mylord, que j'adresse l'expression de mes regrets, en même temps que ma gratitude, avec l'hommage de mes plus profondes, de mes plus ardentes sympathies pour l'Irlande et son héros, et je vous prie de vouloir bien les transmettre à votre peuple.

« Veuillez agréer, mylord, tous mes plus dévoués et respectueux hommages.

« † FÉLIX, évêque d'Orléans. »

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, est attendu à Langres. Il n'y aura pas de réception officielle, le but de M. le ministre étant de visiter les travaux de la place.

On annonce l'arrivée prochaine à Paris du prince Humbert, qui a quitté Londres.

Le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, qui est revenu ces jours derniers de Berlin, se dispose à repartir.

Le duc d'Aumale, général commandant la 7^e subdivision militaire, est arrivé à Paris. Il a rendu visite au grand duc Constantin.

Le rédacteur-gérant du journal de l'Echo de Loir-et-Cher est cité, à la requête de M. le duc d'Aumale, à comparaître devant le tribunal de police correctionnelle de Blois, pour le 13 courant, sous l'imputation de diffamation, au sujet d'un article paru, à la date du 29 juillet dernier, dans cette feuille.

Le Journal d'Alsace rend compte de l'inauguration du monument de Frœschwiller dans un long article dont nous détachons ce qui suit :

Ce sera toujours une date douloureuse pour Strasbourg que cette journée du 6 août 1870.

Lorsque les premiers bruits de guerre se répandirent, l'Alsace tout entière ressentit comme une secousse et de tristes appréhensions. Nous savions combien la lutte serait inégale, combien les deux armées qui allaient s'entrechoquer différaient en nombre et en forces, et nous savions aussi pour les avoir entendu formuler chaque jour, quelles seraient les prétentions de l'Allemagne victorieuse.

Mais la guerre une fois déclarée sans retour, la folle provocation une fois lancée, on secoua ce voile sombre, on se laissa entraîner dans le tourbillon belliqueux, et tous les autres sentiments furent refoulés pour ne laisser de place qu'au sentiment de la patrie en danger et à l'ardent désir de la voir triomphante.

Cette journée du 6 août est donc doublement mémorable dans nos cœurs, parce qu'elle fut une cruelle défaite pour la France et qu'elle fut la préface de toutes les catastrophes qui devaient fondre sur l'Alsace. Sous ce monument que nous avons inauguré, ne reposent pas seulement les restes de glorieux martyrs ; il est aussi comme un funèbre souvenir de nos déchirements et de nos douleurs patriotiques.

Les rentrées des impôts indirects ont continué à suivre leur marche ascendante en juillet,

malgré les événements malheureux qui se sont passés dans le midi de la France.

Au 1^{er} août, les recettes réalisées sur les impôts indirects sont de 1.132,476,000 fr. Les sept premiers mois doivent produire 55 fr. 87 6/0 fr. des recettes totales de l'année, c'est une proportion fondée sur l'expérience et qui est plus faible que les sept douzièmes, car sept douzièmes font 58 fr 33 c. 0/0. Si l'on prend la proportion ci-dessus indiquée de 55 fr. 87 6/0 des prévisions totales inscrites au budget de 1875 comme devant représenter la part des sept premiers mois, on a 1,079,474,000 fr. qui forment la prévision avec laquelle on doit comparer les recettes réalisées.

L'augmentation pour les sept premiers mois est donc de 53 millions de francs ; elle était de 45 millions pour les six premiers mois, c'est une plus-value de 8 millions de francs pour le mois de juillet. Cette plus-value porte sur :

1.339.000 fr. sur l'enregistrement et le timbre.
388.000 sur les douanes.
5.179.000 sur les contributions indirectes.
1.061.000 sur les postes.

7,967,000 fr.

Le grand-duc Constantin qui est arrivé à Paris pour prendre part au Congrès de géographie, est l'aîné des frères de l'empereur de Russie. Il est né en 1827. Grand amiral et président du conseil de l'empire, qui est en Russie le premier des corps de l'Etat, le grand-duc est, après l'empereur, l'un des membres les plus importants de la cour et du gouvernement russes. Il prit une part assez remarquable aux opérations militaires dans la guerre de 1854, mais ce fut en Pologne, en 1862, qu'il montra les qualités qui l'ont placé très-haut dans la confiance de l'empereur son frère et dans l'estime du monde politique russe. Nommé lieutenant général de l'empereur de Varsovie, à la place du comte Lüders, il inaugura en Pologne la pratique du système libéral qui était destiné à amener sur les bords de la Vistule l'établissement d'un gouvernement constitutionnel. Ses intentions ne furent-elles pas comprises ? Les Polonais, trop impatients, ne surent-ils pas se plier aux règles de la prudence nécessaires à observer pour permettre au grand-duc d'accomplir ses desseins ? Des mouvements populaires éclatèrent, et un fanatique, nommé Jarshynski, tira sur le lieutenant de l'empereur. Heureusement que le colonel-baron Brensen, qui se trouvait près du prince, saisit la main de l'assassin et détourna le coup. Le gouvernement russe renonça aux intentions libérales auxquelles il s'était un moment arrêté et revint, à l'égard de la Pologne, à un régime tout différent de celui qu'on avait voulu essayer. Le grand-duc Constantin fut appelé à la présidence du conseil d'Etat et remplacé par le comte de Berg. Il succéda, dans la direction des travaux législatifs, si nombreux et si importants dont est chargé le conseil d'Etat russe, au vieux prince Orloff, mort en 1861, celui-là même qui vint représenter, en 1856, la Russie au congrès de Paris.

La part prise par le grand-duc aux travaux du conseil d'Etat, qu'il préside, est, dit-on, très-importante. Le prince passe pour avoir contribué de la manière la plus efficace à la mesure qui émancipa les serfs. Comme l'empereur son frère, le grand-duc Constantin est instruit, d'un caractère élevé, naturellement libéral. Il a le goût des lettres, mais c'est surtout à l'art musical qu'il s'intéresse.

Le grand-duc Constantin a épousé une princesse de Saxe-Altembourg. Il a eu d'elle six enfants. Sa fille, la grande-duchesse assistait, l'autre jour, à l'ouverture du congrès de géographie. C'est l'occasion de ce congrès que le grand-duc Constantin a prise pour venir visiter à nouveau la France, qu'il connaît déjà et qu'il aime comme, du reste, tous les princes de sa maison.

Croix d'honneur pour les services dans les inondations.

Par décret du Président de la République, en date du 7 août 1875, rendu sur la proposition du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, après avis conforme de l'ordre national de la Légion d'honneur, et par application de la loi du 3 août 1875, qui autorise le Gouvernement à décerner des récompenses honorifiques à l'occasion des dernières inondations, en dehors des conditions prescrites par les articles 1 et 5 de la loi du 25 juillet 1873.

Ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Au grade d'officier :

MM.

de Ressayier (Louis-Gabriel-Joseph), sous-préfet de l'arrondissement de Moissac (Tarn-et-Garonne), services exceptionnels rendus pendant l'inondation. A dirigé personnellement le sauvetage et préservé la ville d'un désastre considérable en faisant détourner dans le Tarn les eaux du canal latéral à la Garonne ; 20 ans de services administratifs. Chevalier depuis 1868 ;

Fléchet, dit Pintièrre (Jean-Marie), capitaine commandant la compagnie de sapeurs-pompier de Toulouse ; s'est particulièrement distingué pendant l'inondation, n'a pas quitté un seul instant le faubourg St-Cyprien, donnant à sa compagnie l'exemple du courage et la dirigeant avec une rare énergie. Ancien capitaine d'infanterie ; 43 ans de services, dont 33 dans l'armée et 12 comme capitaine des sapeurs-pompier de Toulouse. Agé de 72 ans. Chevalier depuis 1844.

Au grade de chevalier,

MM.

Deloume, adjoint au maire de Toulouse. Belle conduite pendant l'inondation. S'est occupé, avec une activité sans égale, du service qui lui était confié.

Vieu, adjoint au maire de Toulouse ; s'est consacré avec la plus grande ardeur au sauvetage. A organisé les ambulances et les comités de secours : dévouement exceptionnel. Premier suppléant du juge de paix du canton-ouest de Toulouse, ancien juge suppléant au tribunal civil. Près de 40 ans de services publics.

Sœur Pénin, supérieure de l'hôpital de la Grave, à Toulouse. A fait preuve du plus rare dévouement pendant l'inondation. C'est, en grande partie, grâce à son intelligente direction, à son calme et à sa fermeté que la nombreuse population de l'hôpital de la Grave a pu être soustraite aux dangers qui la menaçaient.

Le docteur Bonnemaison, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, à Toulouse ; a payé courageusement de sa personne en opérant plusieurs sauvetages et en présidant à l'évacuation des salles de l'hôpital ; 48 ans de services professionnels. Praticien très-distingué.

Le docteur Nelson Batut, chirurgien en chef des hôpitaux de Toulouse ; services signalés rendus pendant les désastreuses journées des 23 et 24 juin. A prodigué ses soins aux nombreux blessés retirés des décombres et transportés à l'Hôtel-Dieu. Chirurgien en chef des hôpitaux de Toulouse depuis 22 ans, professeur à l'École de médecine, médecin de l'École vétérinaire, membre du conseil d'hygiène et de salubrité, lauréat de l'Institut.

Caseaux, sous-brigadier d'octroi à Toulouse ; s'est signalé par son courage et son dévouement en participant au sauvetage des habitants du faubourg Saint-Cyprien et à la recherche des victimes enfouies sous les décombres.

Viala, sergent à la compagnie de sapeurs pompiers de Toulouse ; s'est également dévoué pour opérer des sauvetages et rechercher les victimes de l'inondation du faubourg Saint-Cyprien.

Sabatié Garat (Robert-Jean-Baptiste-Paul), sous-préfet de Muret (Haute-Garonne) ; s'est dévoué pendant l'inondation, pour aller prévenir du danger qui les menaçait les habitants d'un faubourg situé de l'autre côté du fleuve. Le pont qu'il avait traversé s'est écroulé quelques instants après son retour ; six ans de services administratifs.

Barcouda, maire de Grenade (Haute-Garonne) ; s'est distingué d'une manière exceptionnelle ; a traversé deux fois la Garonne en bravant tous les dangers, et a sauvé plus de soixante personnes.

De Batz de Trenquellion (Léopold), maire de Feugarolles, ancien membre du conseil général de Lot-et-Garonne ; s'est signalé par des actes d'intrépidité auxquels un très-grand nombre de personnes doivent la vie ; avait déjà fait preuve d'un remarquable dévouement lors de l'inondation de 1855.

Le docteur Desclaux (Théodore), maire de Tonneins (Lot-et-Garonne) ; a pris, malgré son âge avancé, la direction du sauvetage et s'est exposé aux plus grands périls pour aller porter secours, dans Tonneins et les environs, à un très-grand nombre de personnes ; n'a cessé, en sa double qualité de maire et de médecin, de rendre depuis de longues années d'importants services à sa commune.

Bissière, pêcheur à Agen ; a fait preuve d'un dévouement exceptionnel en accomplissant des sauvetages au milieu des circonstances les plus périlleuses. Déjà titulaire de plusieurs médailles d'honneur.

Larrat, dragueur à Agen ; a montré un courage égal à son abnégation : sa maison, qu'il n'avait pas songé à préserver, s'est écroulée pendant qu'il se dévouait pour accomplir des sauvetages.

Bibe, marinier à Marmande (Lot-et-Garonne) ; a généreusement exposé sa vie pour sauver plusieurs personnes.

Bousquet (Gustave), marinier à Marmande (Lot-et-Garonne). Dévouement exceptionnel ; nombreux sauvetages accomplis au péril de sa vie.

De Limairac (Adolphe), membre du conseil général de l'Ariège, maire de Château-Verdun ; s'est rendu à Verdun le jour même où cette commune, voisine de la sienne et dont un si grand nombre de maisons se sont écroulées, a été envahie par les eaux. A dirigé personnellement la recherche des victimes ensevelies sous les décombres, a offert chez lui un asile aux blessés et s'est occupé, sans relâche, de toutes les mesures nécessaires pour atténuer les désastreuses conséquences de l'inondation.

Porteu (Armand-Albert-Hyacinthe), sous-préfet de Lisieux (Calvados), s'est distingué d'une manière exceptionnelle pendant l'inondation de cette ville ; 41 ans de services administratifs, dont 6 comme secrétaire-général et sous-préfet.

Marrou (Jean), maire de Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne). Belle conduite pendant l'inondation ; s'est multiplié pour organiser le sauvetage, et assurer aux victimes tous les secours nécessaires. Membre du conseil général de Tarn-et-Garonne, ancien adjoint au maire de Castelsarrazin ; 9 ans de services.

Rolland, membre du conseil général de Tarn-et-Garonne, maire de Verdun. Est monté dans une barque pour donner à tous l'exemple du courage et du dévouement, et a pris personnellement part au sauvetage de plus de 35 personnes. S'était déjà distingué lors des inondations de 1872.

Bessières (Emile), maire de Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne), n'a pas craint, pour raffermir tous les courages, de parcourir en bateau les endroits les plus dangereux. Son admirable dévouement et ses sages mesures ont assuré le sauvetage d'environ 4,200 personnes. A failli périr en portant secours à une jeune fille atteinte de folie.

Bourgeat, maire de Lamagistère (Tarn-et-Garonne) ; a bravé tous les dangers pour assurer le sauvetage des habitants de sa commune, l'une de celles qui ont le plus souffert.

Miramont (Armand-Géraud), maire de Cordes (Tarn-et-Garonne) ; a participé au sauvetage pendant la nuit du 23 juin et toute la journée suivante. Monté dans une frêle embarcation ; il s'est vaillamment exposé pour porter secours à des vieillards et à des enfants entraînés par les eaux. Agé de 62 ans.

Chronique locale et méridionale.

Cour d'assises du Lot.

Présidence de M. CASSIGNAULT, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Audience du 9 août.

L'affaire jugée est celle de Bergougnoux Pierre, âgé de 37 ans, charron, domicilié à Fontanes-Lunegarde, accusé de coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Le 4 mai dernier, l'accusé recevait à dîner, son frère nouvellement marié, ainsi que quelques parents et amis. Vers dix heures du soir, les têtes étant un peu chauffées, une querelle s'élevait entre deux convives, l'accusé et Charles Bergougnoux ; l'assistance intervint et les combattants furent séparés de façon à ne pouvoir se rejoindre.

C'est ainsi que Charles Bergougnoux se trouvait dans un jardin clos, et l'accusé, Pierre Bergougnoux, sur le chemin longeant le mur de clôture du jardin.

Bientôt ce dernier se mit à lancer avec violence des pierres dans le jardin ; Charles, au lieu d'imiter un de ses camarades et de s'enfuir, s'avança au contraire du côté où les pierres venaient ; frappé au front il ne put rejoindre qu'avec peine les autres convives.

Reconduit à son domicile et malgré les soins dont il fut l'objet, il succomba le dix-septième jour.

L'accusé, Pierre Bergougnoux, prit la fuite dès qu'il apprit les funestes conséquences de ses violences.

Le jury ayant rendu un verdict négatif, Bergougnoux, Pierre, a été acquitté.

Ministère public : M. Cieutat, substitut.

Défenseur : M^e Lurguie, avocat.

Audience du 10.

Guilhem, Jean-Baptiste, menuisier, âgé de 48 ans, né à Vaylats, canton de Lalbenque, et Counac, Joseph, domicilié à Jambalosse, sont

accusés, le premier d'avoir commis, à l'audience de la Cour d'assises du Lot, un faux témoignage en matière criminelle, en faveur de Counac, père, accusé du crime d'incendie, lequel fut condamné à cinq ans de réclusion; le 2^e d'avoir suborné ce témoin.

Sur le verdict du jury, négatif à l'égard de Guilhem et affirmatif pour Counac, Guilhem a été acquitté et Counac, a été condamné à deux ans d'emprisonnement.

Ministère public : M. Cénac, substitut.
Défenseurs : pour Guilhem, M^e Lagarrigue, avocat; pour Counac, M^e Poujet, avocat.

Le jeune Gaëtan Calmels, ancien élève du Lycée de Cahors, en ce moment élève de seconde au collège Rollin, vient d'obtenir le 1^{er} prix d'*Histoire Naturelle* au concours général des lycées de Paris et de Versailles.

On n'a point oublié que ce même élève obtint, il y a deux ans, le 1^{er} prix de Version Grecque au concours des lycées et collèges du ressort de l'Académie de Toulouse.

Ce sont là, de brillants succès auxquels nous applaudissons bien sincèrement, et dont l'honorable juge de paix de Catus doit être fier à juste titre.

Mobilisation de la classe de 1867.

L'article 43 de la loi du 27 juillet 1872 prescrivant que les militaires de la réserve de l'armée active prendront part, pendant le temps de leur service dans cette réserve, à deux manœuvres, dont la durée, pour chacune d'elles, ne devra pas être de plus de quatre semaines, le ministre de la guerre a décidé, à la date du 3 août, que les réservistes de la classe de 1867 seraient appelés cette année sous les drapeaux pendant une période de 28 jours.

Ils seront tous convoqués par ordre d'appel individuel et devront être rendus à destination le 3 septembre avant midi, à l'exception des réservistes affectés aux 16^e et 18^e corps, dont la convocation ne sera faite que pour le 25 septembre. Toutefois, les réservistes de ces deux régions, affectés à des corps ou services étrangers auxdites régions, devront être mis en route le 3 septembre, de manière à arriver en même temps que les autres réservistes dans les corps qu'ils doivent rejoindre.

Des instructions spéciales fixeront le mode d'exécution de cet appel et feront connaître aux commandants des bureaux de recrutement quels sont les réservistes dispensés de la convocation.

En principe, les réservistes rejoindront les corps auxquels ils sont normalement affectés. Il ne sera fait exception à cette règle générale qu'à l'égard des réservistes des troupes d'Algérie et, dans certains cas particuliers, pour éviter des déplacements trop considérables.

Les réservistes se rendront directement, suivant le cas, aux dépôts de leurs corps ou au bureau de recrutement de leur subdivision de région. Ceux qui doivent passer par le bureau de recrutement seront dirigés sur leur destination, le jour même de leur arrivée, par les soins du commandant de recrutement.

A leur arrivée au corps, les réservistes d'infanterie non exercés seront placés généralement dans les compagnies du dépôt et du 4^e bataillon; les réservistes exercés seront versés dans les trois premiers bataillons, si cette portion active est stationnée dans la région du corps d'armée, ou si, n'étant pas stationnée dans la région, elle doit prendre part aux manœuvres d'automne. Dans ce dernier cas, les réservistes destinés aux portions actives seraient dirigés sur le lieu de concentration assignés à leurs corps, après avoir été habillés, équipés et armés.

Si les portions actives des corps sont détachées hors du territoire du corps d'armée dont elles font normalement partie et si, en même temps, elles ne prennent point part aux grandes manœuvres, les réservistes exercés de ces corps de troupes resteront à la portion stationnée sur le territoire de leur corps d'armée.

M. le général commandant les corps d'armée décideront, suivant les distances à parcourir, si les réservistes de la classe 1867, ayant changé régulièrement de résidence et se trouvant sur le territoire de leur corps d'armée, doivent rejoindre le corps auquel ils sont affectés, ou bien être instruits dans un corps de même arme plus rapproché.

Toutefois, ceux de ces réservistes qui appartiennent aux corps de troupes prenant part aux manœuvres d'automne, devront toujours rejoindre le corps auquel ils sont affectés.

(Journal officiel.)

La distribution des prix de l'École primaire communale de Cahors a eu lieu aujourd'hui à deux heures. Nous donnerons le compte-rendu de cette solennité dans notre prochain numéro.

Salle d'Asile de Cahors.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Parmi les œuvres de bienfaisance, qui ont pour objet l'éducation de l'enfance, l'institution des *Salles d'Asile* est une des plus utiles et des plus précieuses. C'est dans ces établissements, — dont on apprécie de plus en plus les avantages. — qu'on reçoit gratuitement et qu'on garde, tous les jours, les enfants des deux sexes, depuis l'époque où ils commencent à marcher jusqu'à l'âge de 6 à 7 ans. Les parents peuvent alors se livrer librement à leurs travaux, sans être en sollicitude à l'égard de leurs enfants.

La ville de Cahors est pourvue d'un *Asile*, — doté par la commune, — qui est des mieux tenus et des plus prospères. L'établissement situé dans un très-beau quartier, en face du Lycée et à côté de l'École primaire communale, est vaste et bien aéré. On y voit deux grandes salles de classe, deux promenoirs couverts, deux cours distinctes, largement ombragées par de beaux arbres, en face d'un splendide jardin. Tout y est très-bien disposé pour la séparation des enfants des deux sexes.

La direction de cette maison est confiée aux Dames Religieuses de Nevers, qui ont, à Cahors, une très-brillante institution de jeunes demoiselles. Deux Religieuses de cette communauté sont chargées des fonctions de l'*Asile*. Depuis le matin jusqu'au soir, elles prodiguent les soins les plus empressés aux nombreux enfants qu'elles reçoivent. Elles leur font renouveler, chaque jour, des exercices très-variés, tour à tour instructifs et récréatifs, contribuant au développement de l'esprit et du corps, pour déposer dans ces jeunes âmes les premiers germes et les premières notions de l'instruction et de l'éducation. Quel zèle, quelle patience, quelle abnégation, quelle sérénité, quelle persévérance!... Voilà les fruits de la charité chrétienne: il n'y a que la Religion divine de Jésus-Christ qui puisse produire un pareil dévouement.

Mardi, dernier, 10 août, l'*Asile* de Cahors était en fête: c'était le jour de la *Distribution des Prix*.

Dans une vaste salle, apparaissaient, rangés sur d'immenses gradins, tous les enfants qui fréquentent cette maison; les garçons étaient d'un côté, les filles de l'autre. La figure souriante, mais calmes et silencieux, ils avaient une tenue modeste et respectueuse. Ils étaient tous proprement habillés, sans luxe et sans recherche; la plupart des jeunes filles étaient vêtues de blanc.

En face du charmant spectacle qu'offraient tous ces petits chérubins, on voyait les parents, occupant en grande partie le reste de la salle. Des personnes de distinction formaient les rangs les plus avancés de l'assistance. On y distinguait à la place d'honneur, Madame la vicomtesse de Gombert: bien que son arrivée à Cahors ne remonte qu'à quelques mois, elle est déjà connue par son dévouement pour les œuvres de bienfaisance.

Pendant une heure, les plus âgés et les plus intelligents de ces jeunes garçons et de ces jeunes filles ont tour à tour récité et égayé les assistants par des exercices scolaires, heureusement exécutés: des chants, des monologues, des dialogues, de petites scènes dramatiques.

On a fait ensuite une large distribution de prix, et chacun de ces écoliers, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, a reçu une récompense ou un encouragement. Les prix offerts par Madame de Gombert et par Madame Cangardel, ont été décernés en première ligne comme prix d'honneur.

A la fin de la séance, Madame de Gombert a voulu ménager à ces jeunes enfants une agréable surprise. Elle a fait apporter une corbeille remplie de gâteaux, et chacun d'eux a eu le sien. On comprend sans peine qu'ils ont tous fait un joyeux accueil à cette distribution inattendue, qui a été le dernier couronnement de cette fête de l'enfance.

Castelfranc, 10 août 1875.

Monsieur le rédacteur,

Nous sommes heureux de vous annoncer que les habitants de notre petite localité n'ont pas été insensibles en présence des immenses ravages qu'a causés l'inondation aux propriétés riveraines de la Garonne et de l'Adour; chacun a tenu à honneur de donner son obole en faveur de nos infortunés compatriotes du Midi. Quelques dames, mues par un louable sentiment de charité chrétienne, ont bien voulu s'associer au comité organisé à la Mairie pour recueillir les offrandes à domicile. Enfin, grâce à

l'activité qui a été déployée et à la générosité des habitants, le montant des souscriptions ouvertes à la Mairie, à l'Eglise et dans les Ecoles des deux sexes, s'est élevé à 371 fr. 50.

Veillez agréer etc.

(Un de vos abonnés.)

M. le préfet de l'Hérault vient de suspendre pour deux mois le conseil municipal de Béziers. Voici le texte de l'arrêté:

Le préfet de l'Hérault, officier de la Légion d'honneur:

Vu l'article 43 de la loi du 5 mai 1875;

Considérant que, dans la séance du conseil municipal de Béziers du 12 juillet, un membre de cette assemblée s'est livré, dans une attitude menaçante et dans un langage des plus violents, à des récriminations injurieuses pour l'administration municipale et de nature à exciter contre elle une partie de la population;

Considérant que, loin de protester contre une telle attitude et contre un pareil langage, le conseil municipal les a, en quelque sorte, approuvés par un silence calculé, et que, malgré les appels réitérés du président à la modération, la séance n'a pu être continuée;

Considérant que l'adhésion des membres du conseil municipal à cette scène scandaleuse résulte d'une manière plus certaine encore des paroles échappées à plusieurs d'entre eux au moment où la séance a été levée;

Considérant que les sentiments ainsi manifestés par le conseil municipal de Béziers ne peuvent laisser aucun doute sur les causes d'une opposition systématique qui ne s'est déjà que trop souvent manifestée au détriment des intérêts d'une grande cité et de la bonne gestion des affaires municipales,

Arrête:

Art. 1^{er}. Le conseil municipal de la ville de Béziers est suspendu pour deux mois.

Art. 2. M. le sous-préfet de Béziers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le 1^{er} août 1875.

Le préfet de l'Hérault,

A. DE VALAVIELLE.

On lit dans le *Journal de Lot-et-Garonne*: « Un habile escroc, se faisant passer pour le fils de M. de Montaignac, ministre de la marine, avait pris, cette semaine, notre ville pour théâtre de ses exploits.

De bon air, bien vêtu et de manières élégantes, cet individu était parvenu à tromper la confiance d'une des personnes les plus honorables d'Agen s'est fait compter, sous prétexte de secours à distribuer aux inondés, 6,000 fr. par un de nos plus grands banquiers.

Il a disparu emportant cette somme et ce n'est qu'au bout de quelques heures qu'on s'est aperçu de la mystification.

Plainte a été portée au parquet et il faut espérer que cet audacieux filon ne tardera pas à être mis entre les mains de la justice.

En quittant Agen, le voleur a pris, dit-on, le train de Bordeaux. »

Lundi dernier, à Seysses-Gaves (Gers), un jeune homme âgé de 19 ans, a été tué par la foudre.

On nous écrit de Castanet:

« Par décret en date du 17 juillet 1875, le chef de l'Etat a autorisé les Frères des écoles chrétiennes à accepter le testament du sieur Jacques Dupont, fait en faveur de la commune de Castanet Haute-Garonne, lequel donne à cette commune divers immeubles d'une valeur de 78,000 fr. à la charge de fonder une école dirigée par les Frères des écoles chrétiennes et destinées à l'instruction gratuite des jeunes garçons de Castanet, Labège, Azeville, Pechbusque, Vigoulet, Auzel, Merville, Rebigue, et Pechabou.

« Honneur et reconnaissance au testateur qui a compris que le plus bel héritage laissé à un peuple était le bienfait d'une éducation chrétienne! Grâce à ces généreuses libéralités, résultat de ses économies et de ses privations, ces populations auront pour maîtres de leurs enfants ceux qu'on voit toujours au premier rang dans tous les concours. Avec leurs sciences profanes, ils enseignent aussi bien par leurs exemples que par leurs leçons tout ce qui peut régénérer la société: sentiments de religion, amour, respect, obéissance aux parents, dévouement à la patrie. Aussi ne nous étonnons pas des nombreuses demandes qui leur sont faites soit en France, soit dans les pays étrangers les plus éloignés. L'Institut n'a qu'un regret, c'est celui de ne pas pouvoir répondre à toutes ces demandes.

» SICARD prêtre,

» Aumônier du noviciat des Frères. »

Dernières nouvelles

Versailles, 11 août soir.

M. le vice-président du Conseil a eu pour objectif de sa politique de séparer ouvertement du parti radical qui lui formait une partie de la majorité au début du ministère du 10 mars, et de constituer une majorité composée de la droite modérée, du centre droit, du groupe Lavergne et du centre gauche. La rupture avec les radicaux est faite. Tout donne à penser que ce point obtenu, M. le vice-président du conseil poursuivra la réalisation du programme qu'il avait arrêté de concert avec M. Dufaure.

L'attitude que paraît avoir définitivement prise la partie intransigeante de l'extrême gauche pour ses vacances est de nature à faciliter l'œuvre de M. Buffet. On assure en effet que MM. Louis Blanc, Madier-Monjau et deux ou trois autres de leurs amis, malgré les exhortations réitérées de leurs collègues, vont aller dans les départements du Rhône, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, peut-être de la Gironde, organiser des réunions privées dans lesquelles ils exposeront à leurs amis politiques les raisons qui les ont déterminés à tenir à la Chambre la conduite qui les a séparés de M. Gambetta. De grands efforts sont encore tentés auprès de ces messieurs par leurs collègues de la gauche pour les empêcher de se livrer ainsi à une propagande qui ne peut, dans leur opinion, que nuire au parti républicain. Jusqu'ici ces efforts n'auraient pas abouti.

Paris, 11 août.

Le journal la *France* publie ce matin un entrefilet à allure mystérieuse au sujet d'un fait monstrueux qui se serait passé dans la garnison de Paris et qui constituerait un crime de haute trahison.

Le fait que ne veut pas, dans un sentiment respectable, citer la *France* est celui-ci: une caisse de fusils Gras a été détournée des magasins de la place.

Ce fait constitue évidemment un délit très-grave: L'administration de la guerre en recherche activement les auteurs qui, s'ils sont découverts seront déferés à la justice.

Mais ce serait en exagérer l'importance si l'on pensait qu'il ait pu donner à des puissances étrangères le secret du type de notre nouveau fusil. Ce n'est là un secret pour aucune d'elles et il y a tout lieu de penser que les anglais, soit les russes, soit les allemands, soit les autrichiens, connaissent le mécanisme du fusil Gras avant que le malfaiteur auquel fait allusion la *France* ait soustrait une caisse de ces fusils dans un des magasins de Paris.

Bourse de Paris.

Paris, 12 août 1875.

Rente 3 p. %	66.50
— 4 1/2 p. %	96.50
— 5 p. %	104.50

Publications de la librairie Hachette

79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le *Dictionnaire abrégé de la langue française* que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^e, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujean, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les 14 premiers fascicules sont en vente.

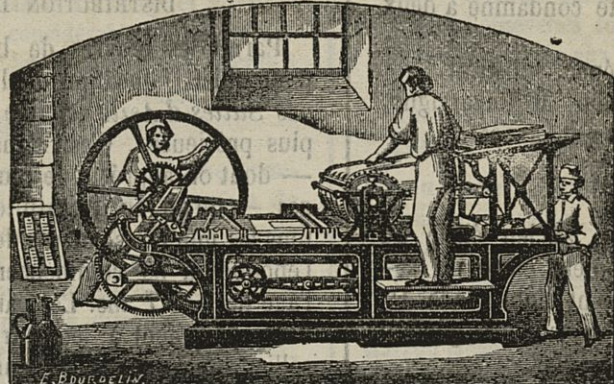
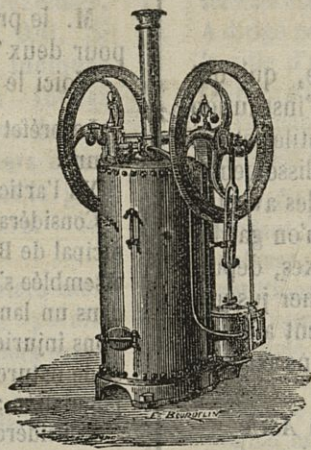
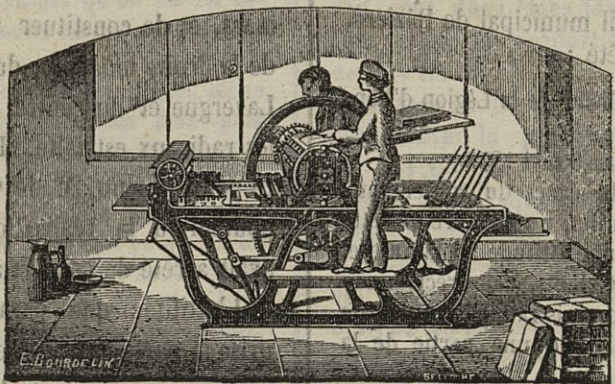
JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 140^e livraison (7 août 1875). TEXTE: — La toute petite, par J. Girardin. — Le papier, par Eug. Muller. — Le cerf Wapiti et le Puma, par E. Lesbazeilles. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — Bequette, par Crafty.

Dessins de Godefroy Durand, Emile Bayard, P. Philppoteaux, et Crafty.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 761^e livraison, (7 août 1875). — Texte: Le dernier journal de Livingstone. 4866-4873. Traduction inédite. — Huit dessins de Godefroy Durand, A. de Bar, et E. Riou.

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE A. LA YTOU, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

- Journaux — Labours — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

- Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements: Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

VIENT DE PARAITRE

Nos Maîtres aujourd'hui

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION

par M. H. André, Inspecteur d'Académie.

2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée,

on demande un Apprenti.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abaille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie: 27 millions — Capital social: 12 millions — Primes en portefeuille: 15 millions

AVIS

MME VVE ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de Mme Vve Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle. On trouvera chez elle: chevaux et voitures à volonté.

A VENDRE

UN COUPÉ

avec

BACHES, TIMON ET HARNAIS le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1er choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournaux pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M. Capelle, notaire à Montauban.

A VENDRE

UNE VOITURE

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Four-nitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.